

Consultation des dossiers du personnel - 048-2024-M73

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « Consultation des dossiers du personnel » dont la finalité est de vérifier que cette obligation formalisée dans la charte du système d'informations est respectée.

Elle permet d'obtenir la liste des salariés qui auraient enfreint cette règle afin de pouvoir appliquer des mesures disciplinaires.

Les informations traitées sont les suivantes :

Données d'identification : Code agent - Numéro invariant

Données de connexion : Dates de consultation des documents

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole dans la limite de cinq ans

L'accès aux données est réservé :

Le responsable du service Contrôle Interne et le responsable du service Lutte contre la Fraude.

En cas d'anomalie : le directeur général, le directeur général adjoint, le directeur comptable et financier, le responsable RH et le responsable du service Informatique

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez

- Droit d'accès : DPO de la MSA Alpes du Nord
- Droit de rectification : DPO de la MSA Alpes du Nord
- Droit d'opposition : DPO de la MSA Alpes du Nord aux données qui vous concernent.

Le traitement effectué est basé sur :

- Contrat

Les droits précités s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la MSA Alpes du Nord ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO) ou, en cas de traitement de données liées aux ressources humaines, au responsable du secteur des ressources humaines.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : **Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) _ 3, Place de Fontenoy TSA _ 80715 _ 75334 PARIS CEDEX07**